

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 911

5 mai 2011

SOMMAIRE

1305290 Ontario Inc., Luxembourg Branch	Dribbling S.A.	43690
.....	Etoile QIB S.à r.l.	43726
Aarbecht s.à r.l.	Fortis Bank Reinsurance S.A.	43700
43683	GDF SUEZ Energy International Invest ..	43717
Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.	Happy Shoes	43698
.....	43693	Keraz Invest S.A.
AC Technologies	43726	LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l. ...
Adenbach & Co	43728	Maison de Luxembourg S.A.
Alpha Universal S.A.	43712	43687
Anca Vin S.à r.l.	43706	MA.ZA S.à r.l.
Arabella II S.à r.l.	43698	43704
A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Con-	Meinauto s.à r.l.	43683
sultants) SA	Presco Investments S.à r.l.	43712
43703	Press Sentinel Europe S.A.	43682
A.T.T.C. Directors S.à r.l.	43703	Pylissier S.A.
43703	43721	43709
A.T.T.C. Management S.à r.l.	43721	Rail System S.A.
43721	43726	43685
A.T.T.C. Services S.à r.l.	43726	Rex S.à r.l.
43726	43721	43698
BCM International SA	43721	Rosenkavalier I S.à r.l.
43721	43721	43703
Bluetouch Investments (Luxembourg)	Saddlers International Participations S.A.	
Number 3 S.à r.l.	43684
43692	SwiftStake Technologies S.A.	43722
Bumper 2 S.A.	43699	The New Century Advisory S.A.
43699	43727	43708
Chatelet Finance S.A.	43727	Vato International S.A.
43727	43715	43688
Cresco Capital German Small Prop 1 S.à	43715	Werner Global Holdings S.à r.l.
r.l.	43728	43728
43715	43728	
Cupola Holding S.A.	43728	
43728		
DPI S.à r.l.		
43710		

Press Sentinel Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 130.964.

L'an deux mille onze, le huit février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaire de «PRESS SENTINEL EUROPE S.A.» (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

constituée suivant acte du notaire soussigné daté du 07 août 2007, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2149 du 29 septembre 2007, page 103 144.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 130 964.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le ministère du notaire instrumentant, en date du 26 mai 2009, lequel acte fut publié au Mémorial le 24 juin 2009, sous le numéro 1213 et page 58216.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie LALLOUETTE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les membres du bureau de l'Assemblée; cette liste de présence restera annexée à l'original du présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur les cent quatre-vingts (180) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale et représentant l'entière du capital social émis de SOIXANTE MILLE EUROS (60'000.- EUR), toutes les actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée.

L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents.

Après délibération, l'Assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes par vote unanime.

Première résolution

L'Assemblée DECIDE la dissolution anticipée de la Société «PRESS SENTINEL EUROPE S.A.» prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société «DEALISLE LTD», une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau de l'Assemblée ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. DE WAELE, M. KRIEGER, S. LALLOUETTE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 février 2011. Relation: EAC/2011/1983. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011024377/69.

(110028916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

**Aarbecht s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Meinauto s.à r.l.).**

Siège social: L-4961 Clemency, 2A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 146.973.

L'an deux mille onze, le deux février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Stéphane BOULTGEN, vendeur, né à Woippy (France), le 30 mars 1970, demeurant à L-4961 Clemency, 2a, rue des Jardins,

détenteur de cent (100) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "MEINAUTO s.à r.l." (numéro d'identité 2009 24 \ 16 748), avec siège social à L-4961 Clemency, 2A, rue des Jardins, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 146.973, constituée suivant acte reçu par le v notaire instrumentant en date du 25 juin 2009, publié au Mémorial C, numéro 1442 du 27 juillet 2009,

a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale en «AARBECHT s. à r.l.» et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société prend la dénomination de "AARBECHT s. à r.l."."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la société, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet:

a) l'import-export, l'achat et la vente de véhicules automoteurs, ainsi que la mise à disposition d'un site internet accessible aux clients désireux d'acheter ou de vendre des véhicules;

b) l'import-export, l'achat et la vente d'articles textiles et de tous revêtements pour planchers, plafonds et murs.

La société pourra vendre tous articles des branches ci-dessus, de manière à faciliter l'extension et le développement de ses activités.

La société a en outre pour objet tous travaux de revêtements de planchers, plafonds et murs.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle peut accomplir toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles nécessaires ou utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Stéphane BOULTGEN comme gérant unique de la société et de lui donner décharge de son mandat.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer pour une durée indéterminée:

1°) en qualité de gérant unique pour la branche de l'objet social définie à l'article 2 des statuts, sub a) et b):

Monsieur Stéphane BOULTGEN, préqualifié.

2°) en qualité de gérant technique pour la branche -travaux de revêtements de planchers, plafonds et murs- de l'objet social:

Monsieur Jean-Pierre GARSON, retraité, né à Tétange, le 3 décembre 1949, demeurant à L-4826 Rodange, 4, rue Neiwiss.

3°) en qualité de gérant administratif pour la branche -travaux de revêtements de planchers, plafonds et murs- de l'objet social:

Monsieur Stéphane BOULTGEN, préqualifié.

La société est valablement engagée en toutes circonstances:

a) en ce qui concerne la branche de l'objet social définie à l'article 2 des statuts, sub a) et b), par la signature individuelle du gérant unique de ladite branche, Monsieur Stéphane BOULTGEN, préqualifié.

b) en ce qui concerne la branche -travaux de revêtements de planchers, plafonds et murs- de l'objet social, par la signature conjointe du gérant technique de ladite branche, Monsieur Jean-Pierre GARSON et du gérant administratif de ladite branche, Monsieur Stéphane BOULTGEN, préqualifié.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BOULTGEN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 04 février 2011. Relation: CAP/2011/442. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés

Bascharage, le 10 février 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011023398/73.

(110027525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Saddlers International Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.559.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2011

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Jean Monnet, L -2180 Luxembourg au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg avec effet immédiat;

L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Helena Tonini - Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de Madame Franca Di Mario, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

L'Assemblée accepte également la démission en tant que commissaire aux comptes de la Fiduciaire "Patrick Sganzerla S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 96.848).

L'Assemblée décide de nommer administrateurs avec effet immédiat, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Madame Sonja Bemtgen, née le 04 janvier 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg;

- Madame Virginie Derains, née le 11 janvier 1981 à Amnéville, France, demeurant professionnellement au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg;

- Madame Carole Farine, née le 02 janvier 1969 à Metz, France, demeurant professionnellement au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

L'Assemblée décide de nommer commissaire aux comptes avec effet immédiat la société «Picigemme S.à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 38, Haerebiërg, L - 6868 Wecker (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 75.133).

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011042982/35.

(110047740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Rail System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 18, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 56.862.

Im Jahre zweitausendelf, den dritten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven,

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft RAIL SYSTEM S.A. mit Sitz in L-6794 Grevenmacher, 18, Route du Vin, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 56.862, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 24. Oktober 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 41 vom 30. Januar 1997. Die Satzungen wurden abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 30. März 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 474 vom 22. Juni 1999.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Norbert EBSEN, Buchhalter, wohnhaft in L-6720 Grevenmacher, 7, rue de l'Eglise.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Sandra SCHENK, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Senningerberg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Norbert EBSEN, vorgeannt.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1.- Umwandlung der Währung des Gesellschaftskapitals von Franken in Euro und Aufrundung des Kapitals auf einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-).

2.- Entsprechende Änderung von Artikel 5 (Absatz 1) der Satzung.

3.- Abänderung von Artikel 2, Absatz 3 der Satzungen.

4.- Abänderung von Artikel 15, Absatz 1 der Satzungen.

5.- Abänderung von Artikel 18, Absatz 1 der Satzungen.

6.- Niederlegung des Mandates des Herrn Roland EBSEN als Delegierten des Verwaltungsrates.

7.- Verlängerung der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder.

8.- Wiederwahl des Prüfungskommissars für eine Dauer von 6 Jahren.

9.- Aufhebung der Bestimmung über die vorherige Genehmigung der ausserordentlichen Generalversammlung zur Ernennung eines Delegierten des Verwaltungsrates und Streichung von Satz 2 des 1. Absatzes von Artikel 11 der Satzungen.

10.- Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung stellt hiermit fest, dass das Gesellschaftskapital nunmehr in Euro ausgedrückt wird. Das jetzige Gesellschaftskapital, welches in Franken ausgedrückt ist, beläuft sich auf eine Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,-), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nennwert von eintausend Franken (1.000,-) pro Aktie.

Die Generalversammlung erklärt, dass dieser Betrag einer Summe von dreissigtausendneunhundertsechundachtzig Euro neunundsechzig Cent (EUR 30.986,69) entspricht, eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nennwert von vierundzwanzig Euro neunundsiebzig Cent (EUR 24,79) pro Aktie.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um dreizehn Euro einunddreissig Cent (EUR 13,31) zu erhöhen, um dasselbe von seinem jetzigen Stand von dreissigtausendneunhundertsechundachtzig Euro neunundsechzig Cent (EUR 30.986,69) auf einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) heraufzusetzen, ohne Ausgabe von neuen Aktien aber durch Erhöhung des Nennwertes jeder Aktie um einen Cent (EUR 0,01) um ihn von 24,79 Euro auf vierundzwanzig Euro achtzig Cent (EUR 24,80) zu bringen, zwecks Aufrundung des Gesellschaftskapitals nach Umwandlung.

Die Kapitalerhöhung ist integral gezeichnet und einbezahlt worden sowie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen worden ist und der dies ausdrücklich bestätigt.

Nach dieser Erhöhung hat die Gesellschaft ein Kapital von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nominalwert von vierundzwanzig Euro achtzig Cent (EUR 24,80) pro Aktie.

Dritter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse beschliesst die Versammlung den ersten Absatz von Artikel 5 der Satzungen wie folgt abzuändern:

Art. 5. (Absatz 1). „Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nominalwert von vierundzwanzig Euro achtzig Cent (EUR 24,80) pro Aktie.“

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, dass der Gesellschaftssitz innerhalb der Gemeinde dieses Sitzes durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates verlegt werden kann und beschliesst demnach Artikel 2, Absatz 3 der Satzungen abzuändern wie folgt:

Art. 2. (Absatz 3). „Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.“

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst im Artikel 15 der Satzungen die Referenz an die erste jährliche Generalversammlung zu entfernen und demnach den ersten Absatz des Artikels 15 abzuändern wie folgt:

Art. 15. (Absatz 1). „Die jährliche Generalversammlung tritt in Grevenmacher an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Dienstag des Monats Juni um 10.00 Uhr.“

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, im Artikel 18 der Satzungen die Referenz an das erste Geschäftsjahr zu entfernen und demnach den ersten Absatz dieses Artikels abzuändern wie folgt:

Art. 18. (Absatz 1). „Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.“

Siebter Beschluss

Die Versammlung nimmt den Rücktritt des Herrn Roland Ebsen als Delegierten des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 15. Juni 2010 an und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung dieses Mandates bis zu diesem Datum.

Achter Beschluss

Die Versammlung erneuert mit Wirkung zum 15. Juni 2010 die Mandate der gesamten Verwaltungsratsmitglieder nämlich Herr Norbert EBSen, Herr Roland EBSen und Herr Alfred TYL, für eine Dauer von sechs Jahren.

Neunter Beschluss

Die Versammlung verlängert das Mandat der Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, RCS Luxembourg B 70.580, als Prüfungskommissar mit Wirkung zum 15. Juni 2010 für eine Dauer von 6 Jahren.

Zehnter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Bestimmung über die vorherige Genehmigung der ausserordentlichen Generalversammlung zur Ernennung eines Delegierten des Verwaltungsrates aus den Satzungen zu entnehmen und demnach Satz 2 des 1. Absatzes von Artikel 11 der Satzungen zu streichen, so dass Artikel 11, Absatz 1 nunmehr lautet wie folgt:

Art. 11. (Absatz 1). „Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.“

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf zweitausend Euro (EUR 2.000,-) abgeschätzt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Norbert Ebsen, Sandra Schenk, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 07 février 2011. LAC / 2011 / 6355. Reçu *

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 14. Februar 2011.

Référence de publication: 2011024387/114.

(110028968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Maison de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 24, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.863.

suite à une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 18 mars 2011 il a été convenu ce qui suit:

Les démissions des administrateurs:

- INTER-HAUS Luxembourg S.A., administrateur, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg
 - Mme Andrea Thielenhaus, administrateur, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg
 - Monsieur Marc Liesch, administrateur, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg
- sont acceptées.

Sont élus administrateurs:

- Monsieur Klaus Baasch, administrateur, Bruchhausenstrasse 23, D-54290 Trier
- Monsieur Jens Baasch, administrateur, Bruchhausenstrasse 23, D-54290 Trier
- Monsieur Gregor Gilbers, administrateur, Bruchhausenstrasse 23, D-54290 Trier

Les mandats des administrateurs prendront fin en date du 18 mars 2017

La démission du commissaire:

- AUTONOME DE REVISION, commissaire, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg est acceptée.

Est élu commissaire:

- Mme Elisabeth Baasch, Maarheckstrasse 31/33, D-54668 Prümzurly

Le mandat du commissaire prendra fin en date du 18 mars 2017

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2011.
Maison de Luxembourg S.A.
Signature

Référence de publication: 2011042969/27.

(110047490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Vato International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.614.

In the year two thousand ten, on the thirtieth of December.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,
is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "VATO INTERNATIONAL S.A.", a société anonyme having its registered office in L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 67.614, incorporated pursuant to a notarial deed dated 10 December 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 139 of 4 March 1999, (hereafter the "Company").

The meeting is opened at 9.50 a.m., with Mr Fred MOLITOR, general manager, with professional address in L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Marina MULLER, private employee, with professional address in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mr Frank STOLZ-PAGE, private employee, with professional address in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to amend the corporate object of the Company and article 4 of the articles of incorporation of the Company in order to give it the following wording:

" **Art. 4.** The corporation has for object the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.";

2. Amendment of article 17 of the articles of incorporation of the Company;

3. Sundries.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxyholders of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to renounce to its holding status as provided for by the law of 31 July 1929 on holding companies and to transform the Company into a "société de participations financières" ("SOPARFI").

Second resolution:

As a consequence the general meeting resolves to amend the articles 4 et 17 fo the articles of incorporation as to give them the following wording:

" **Art. 4.** The corporation has for object the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes."

" **Art. 17.** The law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary."

Whereupon, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trente décembre,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VATO INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67.614, constituée suivant acte notarié en date du 10 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 139 du 4 mars 1999, (ci-après «la Société»).

L'assemblée est ouverte à 9.50 heures sous la présidence de Monsieur Fred MOLITOR, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

qui désigne comme secrétaire Madame Marina Muller, employée privée, 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de modifier l'objet social de la Société et par conséquent l'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante: «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

2. Modification de l'article 17 des statuts de la Société;

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding tel que prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de soumettre la Société au régime d'une société de participations financières («SOPARFI»).

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier les articles 4 et 17 des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

« **Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MOLITOR, M. MULLER, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2011. LAC/2011 / 1152. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011022871/145.

(110026936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Dribbling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 94.484.

Le 19 août 2010, Madame Elise LETHULLIER, Messieurs Marc AMBROISIEN et Reinald LOOTSCH ont démissionné avec effet immédiat de leur mandat d'Administrateur de la société.

A la même date, H.R.T. REVISION S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a démissionné avec effet immédiat de son poste de Commissaire aux Comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2010.

Pour la Société

Banque Privée Edmond de Rothschild Europe

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011040111/17.

(110044201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Keraz Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 143.673.

L'an deux mille onze, le huit février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«PROCEDIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

ici représentée par:

Madame Catherine DE WAELE, employé privé, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

agissant en sa qualité d'un des gérants de la prédite société avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société «KERAZ INVEST S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte notarié, dressé par le notaire soussigné, en date du 05 décembre 2008, la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 15 janvier 2009, sous le numéro 90, page 436.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 143 673.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis son acte de constitution.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social, actuellement fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trois mille cent (3'100) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique DECIDE la dissolution anticipée de la Société «KERAZ INVEST S.A.» prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société «DEALISLE LTD», une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

L'actionnaire unique DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

DONT ACTE, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la même mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: C. DE WAELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 février 2011. Relation: EAC/2011/1986. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011024244/49.

(110028922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.548.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of March,
Before Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Ms Flora Gibert, notary clerk, residing in Luxembourg

“the proxy”

acting as special proxy of “Bluetouch Investments (Luxembourg) S.à r.l.”;

“the mandator”

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the "société à responsabilité limitée", "Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 3 S.à r.l.", a limited liability company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 117.548, has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 22nd June 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 1676 of the 6th September 2006, whose articles of association have never been amended.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée “Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 3 S.à r.l.” amounts currently to EUR 12,500, represented by 500 shares with a nominal par value of EUR 25 each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of “Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 3 S.à r.l.”.

IV.- That the mandator owns all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder’s register or any other securities’ register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the accounting situation of the company as at February 28, 2009, is hereby approved.

VIII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

IX.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, Ms Flora Gibert signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu’en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L’an deux mille neuf, le trente mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Flora Gibert, clerc de notaire, résidant à Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Bluetouch Investments (Luxembourg) S.à r.l.

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant des-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 3 S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 117.548, a été constituée suivant acte reçu le 22 juin 2006 publié au Mémorial C numéro 1676 du 6 septembre 2006, dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 3 S.à r.l.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500, représenté par 500 parts ayant chacune une valeur nominale de EUR 25, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 3 S.à r.l."

IV.- Que son mandant est propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute, ainsi qu'à l'annulation de tout autre registre existant.

VII.- Que la situation comptable de la société au 28 février 2009 est ici approuvée.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 mars 2009. Relation: LAC/2009/12484. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2011024560/81.

(110029505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 73.931.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.635.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of January.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Abbott International Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 3 February 2009, published

in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” (the “Mémorial C”) number 497 dated 6 March 2009 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 144.635 (the “Company”).

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 31 December 2010, not yet published in the Mémorial C.

II.- That the 72,012 (seventy-two thousand twelve) shares of a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,919,000 (one million nine hundred nineteen thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 72,012,000 (seventy-two million twelve thousand United States Dollars) to USD 73,931,000 (seventy-three million nine hundred thirty-one thousand United States Dollars) by the issuance of 1,919 (one thousand nine hundred nineteen) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 17,279,660 (seventeen million two hundred seventy-nine thousand six hundred sixty United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Abbott International Luxembourg S.à r.l. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such action; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,919,000 (one million nine hundred nineteen thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 72,012,000 (seventy-two million twelve thousand United States Dollars) to USD 73,931,000 (seventy-three million nine hundred thirty-one thousand United States Dollars) by the issuance of 1,919 (one thousand nine hundred nineteen) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the “New Shares”), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 17,279,660 (seventeen million two hundred seventy-nine thousand six hundred sixty United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the “Share Premium”), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of 290,630 (two hundred ninety thousand six hundred thirty) registered shares with a nominal value of EUR 29.35 each held by the Sole Shareholder in Abbott Laboratories Hellas S.A., a corporation organized under the laws of Greece, having its registered office at 3, Merlin Street, Athens, Greece (“Abbott Greece”), and representing approximately 10.164% of the share capital of Abbott Greece (the “Contributed Shares”).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription, the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below, which is at the disposal of the Company.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of the Contributed Shares (the “Contribution”).

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 19,198,660 (nineteen million one hundred ninety-eight thousand six hundred sixty United States Dollars), which is the equivalent of EUR 14,619,753 (fourteen million six hundred nineteen thousand seven hundred fifty-three Euro) pursuant to the EUR/USD exchange rate of 1.3132 provided by Bloomberg on 29 December 2010.

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 14 January 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mrs. Anita Bakker, class A manager and chairman, with professional address at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Mr. Thomas Freyman, class A manager, residing at 912, Lake Street, USA-60048 Libertyville, Illinois, United States of America;

c) Mrs. Tara Kaesebier, class A manager, residing at 319W., Congressional Ct., USA-60061 Vernon Hills, Illinois, United States of America;

d) Mr. Richard Brekelmans, class B manager, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

e) Mr. Johan Dejans, class B manager, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 14th January 2011.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Abbott International Luxembourg S.à r.l.: 73,931 (seventy-three thousand nine hundred thirty-one) shares.

The notary acts that the 73,931 (seventy-three thousand nine hundred thirty-one) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 73,931,000 (seventy-three million nine hundred thirty-one thousand United States Dollars), represented by the 73,931 (seventy-three thousand nine hundred thirty-one) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about five thousand euro (€ 5,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Abbott International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Associé Unique»),

par la présente représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est l'associé unique de «Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par le notaire soussigné, le 3 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 497 du 6 mars 2009 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.635 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du 31 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C.

II.- Que les 72.012 (soixante-douze mille douze) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.919.000 USD (un million neuf cent dix-neuf mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 72.012.000 USD (soixante-douze millions douze mille Dollars américains) à 73.931.000 (soixante-treize millions neuf cent trente et un mille Dollars américains) par l'émission de 1.919 (mille neuf cent dix-neuf) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 17.279.660 USD (dix-sept millions deux cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante Dollars américains), le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature;

3.- Souscription et paiement par Abbott International Luxembourg S.à r.l. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4.- Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5.- Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter cette action;

6.- Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Second résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.919.000 USD (un million neuf cent dix-neuf mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 72.012.000 USD (soixante-douze millions douze mille Dollars américains) à un montant de 73.931.000 USD (soixante-treize millions neuf cent trente et un mille Dollars américains) par l'émission de 1.919 (mille neuf cent dix-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 17.279.660 USD (dix-sept millions deux cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en 290.630 (deux cent quatre-vingt-dix mille six cent trente) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de 29,35 EUR chacune détenues par l'Associé Unique dans Abbott Laboratories Hellas S.A., une corporation

constituée selon les lois de Grèce, ayant son siège social sis 3, Merlin Street, Athènes, Grèce («Abbott Grèce»), et représentant approximativement 10,164 % du capital social de Abbott Grèce (les «Parts Apportées»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription, et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessus.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessous, qui est à la disposition de la Société.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts et du paiement de la Prime d'Emission, est composé des Parts Apportées (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette totale de l'Apport s'élève à 19.198.660 USD (dix-neuf millions cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante Dollars américains), soit l'équivalent de 14.619.753 EUR (quatorze millions six cent dix-neuf mille sept cent cinquante-trois euros) suivant le taux de change EUR/USD de 1,3132 fourni par Bloomberg le 29 décembre 2010.

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 14 janvier 2011, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Mme Anita Bakker, gérant de catégorie A et président, avec adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

b) M. Thomas Freyman, gérant de catégorie A, résidant au 912, Lake Street, USA-60048 Libertyville, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

c) Mme Tara Kaesebier, gérant de catégorie A, résidant au 319W., Congressional Ct., USA-60061 Vernon Hills, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

d) M. Richard Brekelmans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

e) M. Johan Dejans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 14 janvier 2011

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport de Parts, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes la participation au capital social de la Société est désormais composée:

- Abbott International Luxembourg S.à r.l.: 73.931 (soixante-treize mille neuf cent trente et une) parts sociales.

Le notaire établit que les 73.931 (soixante-treize mille neuf cent trente et une) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport décrit ci-dessus étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 73.931.000 USD (soixante-treize millions neuf cent trente et un mille Dollars américains), représenté par 73.931 (soixante-treize mille neuf cent trente et une) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ cinq mille euros (€ 5.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 janvier 2011. Relation: EAC/2011/887. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011021597/250.

(110026630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Arabella II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.033.

Die Adresse des Teilhabers Universal-Investment-Luxembourg S.A. hat sich geändert von 18-20, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach in 18-20, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach.

Im Geschäftsführungsrat haben sich die Adressen der Geschäftsführer wie folgt geändert:

NATI, Alain, Geschäftsführer, von 18-20, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach in 18-20, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach;

VORBECK, Bernd, Geschäftsführer, von Erlenstraße 2, D - 60325 Frankfurt am Main in Am Hauptbahnhof 18, D - 60329 Frankfurt am Main;

ROCKEL, Stefan, Geschäftsführer, von Erlenstraße 2, D - 60325 Frankfurt am Main in 18-20, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15.03.2011.

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Alain Nati / Vera Hardt

Référence de publication: 2011041174/20.

(110045244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

**Rex S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Happy Shoes).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 22.086.

L'an deux mil onze, le premier février.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Théa STEINES, commerçante, demeurant à L-6214 Consdorf, 26, rue Melicksheck.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La société à responsabilité limitée HAPPY SHOES, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Francis KESSELER, alors de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 octobre 1984, publié au Mémorial C page 15.130 de 1984 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé (changement du capital en euros) datée du 7 février 2002, publiée au Mémorial C numéro 850 du 5 juin 2002. Elle est inscrite au RCSL sous le numéro B 22086.

II. Le capital social s'élève à SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS (62.500.-) EUROS, représenté par DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ (25.-) EUROS chacune, entièrement souscrites par la comparante.

Sur ce, la comparante, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de REX S. à r.l.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de mettre à jour les statuts coordonnés, et ce, en concordance avec toutes les décisions valablement prises et publiées antérieurement, savoir:

- l'article 3 aura la teneur suivante: «Le siège social est établi à Luxembourg.»

- l'article 4 aura la teneur suivante: «Le capital social est fixé à SOIXANTE-DEUX MILLE MILLE CINQ CENTS (62.500.-) EUROS, représenté par DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ (25.-) EUROS chacune, entièrement souscrites par l'associée unique, MadameThéa STEINES, commerçante, demeurante L-6214 Consdorf, 26, rue Melicksheck.»

- la deuxième phrase de l'article 10 est supprimée.

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de MILLE CINQUANTE (1.050.-) EUROS.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Steines, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 2 février 2011. Relation: MER/2011/207. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Mersch, le 3 février 2011.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2011025122/46.

(110029163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

1305290 Ontario Inc., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 122.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 de la société 1305290 Ontario Inc., société de droit étranger (canadien), ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011039955/10.

(110044038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Bumper 2 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.973.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique en date du 8 Mars 2011 que l'actionnaire unique a décidé comme suit:
- de nommer Saphia Boudjani, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société et ce avec effet au 8 mars 2011, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se déroulera en 2016.

Luxembourg, le 16 mars 2011.

Peter Diehl

Administrateur

Référence de publication: 2011039989/14.

(110043812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

FB Re S.A., Fortis Bank Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.273.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique tenue en date du mardi 15 mars 2011

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée prend acte de la démission comme Administrateur de Monsieur Lambert Schroeder avec effet au 30 septembre 2010. L'Assemblée confirme le mandat d'Administrateur de Monsieur Claude Weber nommé par le Conseil d'Administration en date du 9 novembre 2010, en remplacement du mandat d'Administrateur de Monsieur Lambert Schroeder, démissionnaire.

2) L'Assemblée décide de reconduire pour une durée d'un an les mandats des Administrateurs suivants:

- Madame Hilde Duson, Président du Conseil d'Administration et Administrateur
- Madame Barbara Bavay, Administrateur
- Monsieur Dirk Dewitte, Administrateur
- Monsieur Yvan Juchem, Administrateur
- Monsieur Jean-Louis Marlier, Administrateur
- Monsieur Alfons Kirchen, Administrateur
- Monsieur Claude Weber, Administrateur

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2012 appelée à se prononcer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

3) L'Assemblée nomme Mazars S.A., avec siège social au 10A, Rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2012 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011041932/30.

(110047057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.418.125,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.579.

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of February,

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSF6 Europe Financial Holdings, Ltd., a Bermudian company established at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM11 Bermuda, registered under number 42461, represented by Ms Sandra Collins,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 9 February 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B142.579, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 20 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2727 dated 8 November 2008, and that has been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt dated 1 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2470 dated 16 November 2010.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR3,297,125 (three million two hundred ninety-seven thousand one hundred twenty-five euro) by an amount of EUR121,000 (one hundred twenty-one thousand euro) to raise it to an amount of EUR3,418,125 (three million four hundred eighteen thousand one hundred twenty-five euro) by the issuance of 968 (nine hundred sixty-eight) new ordinary shares, with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR3,297,125 (three million two hundred ninety-seven thousand one hundred twenty-five euro), represented by 26,377 (twenty-six thousand three hundred seventy-seven) ordinary shares, with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR121,000 (one hundred twenty-one thousand euro) to an amount of EUR3,418,125 (three million four hundred eighteen thousand one hundred twenty-five euro), represented by 27,345 (twenty-seven thousand three hundred forty-five) ordinary shares, with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 968 (nine hundred sixty-eight) new ordinary shares, with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each.

All the 968 (nine hundred sixty-eight) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the amount of EUR121,000 (one hundred twenty-one thousand euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Sole Shareholder holds 27,345 (twenty-seven thousand three hundred forty-five) ordinary shares issued by the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR3,418,125 (three million four hundred eighteen thousand one hundred twenty-five euro), represented by 27,345 (twenty-seven thousand three hundred forty-five) ordinary shares, with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le dix février,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LSF6 Europe Financial Holdings, Ltd., une société constituée d'après le droit des Bermudes, ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM11 Bermuda, enregistrée sous le numéro 42461, représentée par Mme Sandra Collins,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 9 février 2011,

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B142.579 constituée selon un acte de Maître Martine Schaeffer du 20 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°2727 en date du 8 novembre 2008, modifié depuis cette date à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Carlo Wersandt du 1 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2470 en date du 16 novembre 2010.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR3.297.125 (trois millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cent vingt-cinq euros) par un montant de EUR121.000 (cent vingt et un mille euros) à un montant de EUR3.418.125 (trois millions quatre cent dix-huit mille cent vingt-cinq euros) par voie d'émission de 968 (neuf cent soixante-huit) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR3.297.125 (trois millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cent vingt-cinq euros), représenté par 26.377 (vingt-six mille trois cent soixante-dix-sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR121.000 (cent vingt et un mille euros) à un montant de EUR3.418.125 (trois millions quatre cent dix-huit mille cent vingt-cinq euros), représenté par 27.345 (vingt-sept mille trois cent quarante-cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 968 (neuf cent soixante-huit) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

L'ensemble des 968 (neuf cent soixante-huit) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR121.000 (cent vingt-et-un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient 27.345 (vingt-sept mille trois cent quarante-cinq) parts sociales ordinaires émises par la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR3.418.125 (trois millions quatre cent dix-huit mille cent vingt-cinq euros), représenté par 27.345 (vingt-sept mille trois cent quarante-cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Berna et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 février 2011. LAC/2011/7399. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011024274/140.

(110028935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 72.915.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.P. Van Keymeulen
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011040072/11.

(110044288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

A.T.T.C. Directors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 59.362.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) s.a.
Le Gérant
J.P. Van Keymeulen
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011040073/13.

(110044274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Rosenkavalier I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 138.392.

Die Adresse des Teilhabers Universal-Investment-Luxembourg S.A. hat sich geändert von 18-20, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach in 18-20, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach.

Im Geschäftsführungsrat haben sich die Adressen der Geschäftsführer wie folgt geändert:

NATI, Alain, Geschäftsführer, von 18-20, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach in 18-20, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach;

VORBECK, Bernd, Geschäftsführer, von Erlenstraße 2, D - 60325 Frankfurt am Main in Am Hauptbahnhof 18, D - 60329 Frankfurt am Main:

ROCKEL, Stefan, Geschäftsführer, von Erlenstraße 2, D - 60325 Frankfurt am Main in 18-20, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15.03.2011.

Universal-Investment-Luxembourg S.A.
Alain Nati / Vera Hardt

Référence de publication: 2011041216/20.

(110045247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

MA.ZA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Il Milione.

Siège social: L-4048 Esch-sur-Alzette, 13, rue Helen Buchholtz.

R.C.S. Luxembourg B 158.884.

—
STATUTS

L'an deux mille onze,
le neuf février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Monsieur Maurizio MURRO, cuisinier, né à Conversano (BA) [Italie], le 11 mars 1976, demeurant au 81 rue de Saintignon, L-4698 Lasauvage;

2) Monsieur Zayed ANACLERIO, cuisinier, né à Taranto (TA) [Italie], le 06 février 1978, demeurant au 17 rue de la Clef, L-4534 Differdange.

Lesquelles personnes comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'exploitation d'une pizzeria-restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «MA.ZA S.à r.l.», exerçant le commerce sous l'enseigne «IL MILIONE», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Maurizio MURRO, prénommé, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Zayed ANACLERIO, prénommé, cinquante parts sociales	50
TOTAL: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, sauf dispositions contraires à fixer par l'assemblée générale des associés.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2011.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 13 rue Helen Buchholtz, L-4048 Esch-sur-Alzette.

2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Gérant technique:

- Monsieur Basilio ANACLERIO, cuisinier, né à Taranto (TO) [Italie], le 28 juillet 1962, demeurant au 57 rue Aloyse Kayser, L-4743 Pétange;

b) Gérants administratifs:

- Monsieur Zayed ANACLERIO, cuisinier, né à Taranto (TA) [Italie], le 06 février 1978, demeurant au 17 rue de la Clef, L-4534 Differdange.

- Monsieur Maurizio MURRO, cuisinier, né à Conversano (BA) [Italie], le 11 mars 1976, demeurant au 81 rue de Saintignon, L-4698 Lasauvage;

Vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des trois (3) gérants.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MURRO, Z. ANACLERIO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 février 2011. Relation: EAC/2011/1895. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011023638/118.

(110028725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Anca Vin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 20, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 158.836.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. Monsieur Carlos Alberto QUINTELA ARAÚJO, viticulteur, né le 12 février 1957 à Numao (P) demeurant à P-5150-644 NUMAO, 20, Vila Nova de Foz Côa, ici représenté par Monsieur Antero Fernando DOS SANTOS FONSECA, pré-qualifié, en vertu d'une procuration signée le 15 janvier 2011;

et

2. Monsieur Antero Fernando DOS SANTOS FONSECA, salarié, né le 30 avril 1966 à Numao (P) demeurant à L-8359 Goebblange, 1B, Chemin de la Chapelle.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la vente des vins.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de «ANCA VIN S.à r.l.»

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- Euros), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Si un associé a l'intention de transférer tout ou partie de la propriété des droits attachés à ses parts sociales par quelque mode juridique que ce soit, tel que, notamment, vente, apport, donation, échange, liquidation, constitution d'un droit réel, à titre universel ou particulier, ou en cas de liquidation judiciaire ou de liquidation amiable, il devra préalablement proposer ces parts sociales en bloc, par lettre recommandée, aux autres associés pour acquisition. Cette notification sera adressée au siège de la société, laquelle fera transmettre l'offre aux associés concernés sans retard.

Le prix de cession des parts sociales sera déterminé conformément aux principes de révision appliqués par les réviseurs d'entreprises au Grand-Duché de Luxembourg pour l'évaluation des entreprises, en tenant plus particulièrement compte de l'actif net de la société, y compris le savoir-faire apporté respectivement par les associés.

En cas de succession suite au décès d'un des associés, les associés restants ont également un droit de préemption sur les participations du défunt dans la société sous rubrique. La valeur des parts sociales que le défunt a détenue dans la société est fixée suivant les modalités définies ci-avant pour le cas de transfert de parts sociales.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille onze.

Souscription:

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés comme suit:

1.- Monsieur Carlos Alberto QUINTELA ARAÚJO, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Antero Fernando DOS SANTOS FONSECA, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- 2) - Monsieur Jean OLIVEIRA, né le 31 juillet 1966 à Santa Maria Maior (P), demeurant professionnellement à L-4018 Esch-sur-Alzette, 20, rue d'Audun est nommé gérant technique de la société,
 - Monsieur Carlos Alberto QUINTELA ARAÚJO, pré-qualifié, est nommé gérant administratif de la société,
 - Monsieur Antero Fernando DOS SANTOS FONSECA, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société.
 les prénommés sont tous nommés pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée avec la signature conjointe d'un gérant technique et gérant administratif.
- 4) Le siège social est établi à L-4018 Esch-sur-Alzette, 20, rue d'Audun.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Déclaration

Les parties déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de l'opération faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ne proviennent pas d'une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) respectivement d'un acte de terrorisme tel que défini à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme)

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Dos Santos Fonseca, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2011. Relation: LAC/2011/5132. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011022911/127.

(110027419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

The New Century Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 81.234.

L'an deux mille dix, le vingt-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg

A comparu

Me Philippe Coulon, maître en droit, domicilié professionnellement à Luxembourg agissant en qualité de mandataire de Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19194 en vertu d'une procuration datée du 28 décembre 2010 signée ne varietur laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement, étant l'associé unique (l'«Associé

Unique») de la société The New Century Advisory S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois (ci-après la « Société ») ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.234, constituée le 23 mars 2001 par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 325 le 3 mai 2001.

Le mandataire a déclaré et prié le notaire d'acter:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les mille (1.000) actions émises dans la Société de sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Que l'ordre du jour est le suivant:

1. Dissolution et mise en liquidation de la Société

2. Nomination de COMPTALUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.126 et ayant son siège social au 165a, route de Longwy, L – 4751 Pétange en qualité de liquidateur de la Société représentée en tant que tel par son administrateur-délégué Monsieur Thierry Beckerich et détermination de ses pouvoirs et rémunération.

En conséquence, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur:

COMPTALUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.126 et ayant son siège social au 165a, route de Longwy, L-4751 Pétange, représentée en tant que tel par son administrateur délégué Monsieur Thierry Beckerich.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associé Unique dans le cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur aura droit à une rémunération conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus par des réviseurs d'entreprise.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. COULON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/219. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011021985/53.

(110025813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Pylissier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 50.151.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon extraordinaire le 18 mars 2011

1^{ère} Résolution:

L'actionnaire Unique décide de révoquer:

1. Monsieur Norbert SCHMITZ,
2. la société S.G.A. SERVICES ainsi que,
3. la société FMS SERVICES.

de leurs qualités d'administrateurs de la société avec effet immédiat.

L'Actionnaire unique décide de nommer, en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat:

1. Monsieur Ivo Ottavio FRANCESCON, avocat au barreau de Genève, ayant son adresse professionnelle à CH-1205 Genève, 8, Place des Philosophes, né le 27 juillet 1971.

Ce dernier est nommé également Président du Conseil d'Administration.

2. SHON INVEST S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B132.467, représentée par Monsieur Christophe BLONDEAU ayant son adresse professionnelle au 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg.

3. EUROTIME S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B56.177, représentée par Monsieur Romain THILLENS ayant son adresse professionnelle au 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2012.

2^{ème} Résolution:

L'Actionnaire unique décide aussi de révoquer Monsieur Eric HERREMANS en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

L'Actionnaire unique décide de nommer en son remplacement HRT REVISION S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B51.238, en qualité de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2012.

3^{ème} Résolution:

L'Actionnaire unique décide de transférer, avec effet immédiat, son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour PYLISSIER S.A.

Signature

Référence de publication: 2011042978/36.

(110047141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

DPI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 37, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.896.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le deux février.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société à responsabilité limitée CAPDEX S.à r.l., constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 janvier 2011 (numéro 37.410 de son répertoire), non encore inscrite au Registre de commerce et des sociétés et non encore publiée au Mémorial C,

Ici représentée par son gérant unique Monsieur Philippe DEBELSUNCE, gérant de sociétés, demeurant à L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden, ayant pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de „DPI S.à r.l.“.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière comportant l'acquisition, la vente, la gérance, la location, l'administration et la promotion de tous biens mobiliers et immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut à cet effet affecter ses immeubles en hypothèque, contracter des prêts et ouvertures de crédit ainsi que mettre à disposition et consentir des sûretés et se porter caution.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75 % du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2011.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant souscrit l'intégralité du capital comme suit:

La société CAPDEX S.à r.l., prédécrite, Cent parts	100
TOTAL: CENT PARTS	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Évaluation – Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe DEBELSUNCE, gérant de sociétés, né à Asnières-sur-Seine (France), le 30 août 1963, demeurant à L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

La société est valablement engagée par la signature unique du gérant unique. Il peut déléguer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 37, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Philippe Debelsunce, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 07 février 2011. LAC / 2011 / 6344. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011024114/102.

(110028871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Alpha Universal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.859.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011040077/10.

(110044205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Presco Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 11.950.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 124.417.

In the year two thousand then, on the twenty-eighth of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of "PRESCO INVESTMENTS S.à r.l.", a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg on December 29, 2006, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg section B number 124417, published in the 'Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations' dated April 21, 2007, under number C 676.

The meeting is presided by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

i. The sole partner present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing party and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

ii. As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares of 100 PLN (one hundred polish zloty) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole partner has been beforehand informed.

iii. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the Company's subscribed share capital by an amount of 11.900.000 PLN (eleven million nine hundred thousand polish zloty), in order to increase it from its current amount of 50.000,- PLN (fifty thousand polish zloty) up to 11.950.000,- PLN (eleven million nine hundred fifty thousand polish zloty) through the issue of 119.000 (one hundred and nineteen thousand) new Shares, with a par value of 100 PLN (one hundred polish zloty) each by a contribution in kind for a total amount of 11.900.000 PLN (eleven million nine hundred thousand polish zloty).

The increase in the capital will be carried out through a contribution in kind of a part of the receivable held by P.R.E.S.C.O. GROUP S.A. towards PRESCO INVESTMENTS S.à r.l., and this for an amount of 11.900.000 PLN (eleven million nine hundred thousand polish zloty).

2. Subscription;

3. Amendment of Article 6 of the Articles of Association further to the above resolutions;

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of 11.900.000,-PLN (eleven million nine hundred thousand polish zloty) so as to raise it from its present amount of 50.000,- PLN (fifty thousand polish zloty) to 11.950.000 PLN (eleven million nine hundred and fifty thousand polish zloty) by the issue of 119.000 (one hundred and nineteen thousand) new shares having a par value of 100 PLN (one hundred polish zloty) each.

Second resolution

Intervention - Subscription – Payment

There upon the sole partner, P.R.E.S.C.O. GROUP SPOLKA AKCYJNA, a company with its registered address at 15, Al. Jana Pawla II, PL – 00-828 Warsaw, Poland,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe to the 119.000 (one hundred and nineteen thousand) new shares with a par value of 100 PLN (one hundred polish zloty), and to pay them up by irrevocable waiver of its claim against the company, the claim being waived up to 11.900.000,-PLN (eleven million nine hundred thousand polish zloty).

The value of the Receivable has been certified to the undersigned notary by a balance sheet of the Company and by way of a certificate issued by the management of the sole partner dated December 27, 2010.

The said balance sheet and the Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole partner and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at 11.950.000,-PLN (eleven million nine hundred fifty thousand polish zloty), represented by 119.500 (one hundred and nineteen thousand five hundred) shares of 100 PLN (one hundred polish zloty) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 3,000.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à responsabilité limitée «PRESCO INVESTMENTS S.à r.l.», ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 124417, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations' en date du 21 avril 2007 sous le numéro C 676.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

i. L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

ii. Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales de 100 PLN (cent zloty polonais) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

iii. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de 11.900.000,-PLN (onze millions neuf cent mille zloty polonais) pour le porter de son montant actuel de 50.000.- PLN (cinquante mille zloty polonais) à 11.950.000,-PLN (onze millions neuf cent cinquante mille zloty polonais) par l'émission de 119.000 (cent dix-neuf mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 100 PLN (cent zloty polonais) chacune, par apport en nature pour un montant total de 11.900.000,-PLN (onze millions neuf cent mille zloty polonais);

L'augmentation du capital sera effectuée par un apport en nature d'une partie de la créance que P.R.E.S.C.O. GROUP S.A. détient envers PRESCO INVESTMENTS S.à r.l., et ceci pour un montant de 11.900.000 PLN (onze millions neuf cent mille zloty polonais).

2.- Souscription.

3.- Modification afférente de l'article 6 des statuts suite aux résolutions qui précèdent.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 11.900.000 PLN (onze millions neuf cent mille zloty polonais) pour le porter de son montant actuel de 50.000,- PLN (cinquante mille zloty polonais) à 11.950.000 PLN (onze millions neuf cent cinquante mille zloty polonais) par l'émission de 119.000 (cent dix-neuf mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 100 PLN (cent zloty polonais) chacune.

Deuxième résolution

Intervention - Souscription – Libération

Intervient aux présentes, l'associé unique, P.R.E.S.C.O. GROUP SPOLKA AKCYJNA, ayant son siège social à 15, Al. Jana Pawla II, PL – 00-828 Warsaw, Pologne,

ici représentée par Annick Braquet avec adresse professionnelle au Luxembourg,

en vertu de la procuration susmentionnée,

qui déclare souscrire aux 119.000 (cent dix-neuf mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 100 PLN (cent zloty polonais) et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société et en annulation de cette même créance à concurrence de 11.900.000,-PLN (onze millions neuf cent mille zloty polonais).

La valeur de la Créance a été attestée au notaire instrumentaire par un bilan de la société et au moyen d'un certificat émis par le management de l'Associé Unique daté du 27 décembre 2010.

Lesdits bilan et certificat resteront, après avoir été signés par le comparant et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 11.950.000,-PLN (onze millions neuf-cent cinquante mille zloty polonais) divisé en 119.500 (cent dix-neuf mille cinq cents) parts sociales de 100 PLN (cent zloty polonais) chacune.»

43715

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.000.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60297. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Référence de publication: 2011023684/143.

(110028165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Cresco Capital German Small Prop 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 123.114.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of December.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

CRESCO CAPITAL GERMANY 2 S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg») section B, number 122.013.

duly represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney delivered to him, which after having been signed by the empowered and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, acting in his capacity, declares and requests the notary to act:

1.- That the limited liability company "CRESCO CAPITAL GERMAN SMALL PROP 1 S.à r.l.", with registered office à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, under the number 123.114, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg-City, on the 19th day of December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 288 of the 3rd day of March 2007.

2.- That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

3.- That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the sharequotas of the Company.

4.- That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5.- That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- That the appearing party, represented as said before and in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

7.- That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9.- That discharge is given to the managers of the Company.

10.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at 750,- EUR.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

CRESCO CAPITAL GERMANY 2 S.à r.l., la société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122.013

dûment représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée "CRESCO CAPITAL GERMAN SMALL PROP 1 S.à r.l.", avec siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123.114, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 19 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 288 du 2 mars 2007.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée aux gérants de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 750,- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2010. Relation GRE/2011/227. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011024076/98.

(110028732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

GDF SUEZ Energy International Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.909.

In the year two thousand and eleven, the thirteenth day of January, before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of GDF SUEZ Energy International Invest, a private limited liability company, having its registered office at 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg under number B 155.909, incorporated pursuant to a deed dated October 1, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2439 of November 12, 2010 (the Company). The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation.

There appeared

ELECTRABEL SA, a company incorporated under the laws of the Kingdom of Belgium, having its registered office at B-1000 Brussels, boulevard du Régent 8 and with registration number 0403.170.701 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three billion eighty seven million four hundred eighty five thousand seven hundred seventy two euro and eighty four cent (EUR 3,087,485,772.84) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty five (125) shares in registered form, without par value, to three billion eighty seven million four hundred ninety eight thousand two hundred seventy two euro and eighty four cent euro (EUR 3,087,498,272.84), by way of issuance of eight hundred seventy five (875) shares in registered form, without par value (the New Shares);

2. Subscription and payment for the eight hundred seventy five (875) new shares by a contribution in kind consisting of six hundred sixty four thousand seven hundred sixty five (664,765) class B shares in Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg;

3. Subsequent amendment to article 5. of the Articles in order to reflect the changes adopted under items 1. and 2. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer and employee of Loyens & Loeff Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities); and

5. Miscellaneous.

- III. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

- IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three billion eighty seven million four hundred eighty five thousand seven hundred seventy two euro and eighty four cent (EUR 3,087,485,772.84)

to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty five (125) shares in registered form, without par value, to three billion eighty seven million four hundred ninety eight thousand two hundred seventy two euro and eighty four cent euro (EUR 3,087,498,272.84) by way of issuance of eight hundred seventy-five (875) new shares of the Company, without par value.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares that it is prepared to subscribe to the capital increase for an amount of three billion eighty seven million four hundred eighty five thousand seven hundred seventy two euro and eighty four cent (EUR 3,087,485,772.84) against the issuance of 875 new shares and pays them in full by a contribution in kind consisting of six hundred sixty four thousand seven hundred sixty five (664,765) partially paid up class B shares in Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A. (CEF) having a value of six billion one hundred seventy four million nine hundred seventy one thousand five hundred forty five euro and sixty eight cent (EUR 6,174,971,545.68) (the Shares).

The aggregate amount of six billion one hundred seventy four million nine hundred seventy one thousand five hundred forty five euro and sixty eight cent (EUR 6,174,971,545.68) shall be allocated as follows:

- (i) an amount of three billion eighty seven million four hundred eighty five thousand seven hundred seventy two euro and eighty four cent (EUR 3,087,485,772.84) shall be allocated to the nominal capital share account of the Company; and
- (ii) an amount of three billion eighty seven million four hundred eighty five thousand seven hundred seventy two euro and eighty four cent (EUR 3,087,485,772.84) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind consisting of class B shares in CEF is evidenced by a certificate dated January 13, 2011 issued by the management of the Sole Shareholder and CEF and acknowledged and approved by the management of the Company in respect of the valuation of the Shares. Such certificate states in essence that:

- "the Sole Shareholder is the sole owner of the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- the Shares are partially paid up and are freely transferable;
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Shares, together with the irrevocable undertaking to pay up the unpaid portion of the Shares contributed to the Company are valued at six billion one hundred seventy four million nine hundred seventy one thousand five hundred forty five euro and sixty eight cent (EUR 6,174,971,545.68) and since the valuation was made, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;
- the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares;
- there exist no pre-emption rights or any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;
- all formalities to transfer the legal ownership of the Shares to the Company will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Shares by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Shares."

Such certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Therefore, the Meeting records the subscription and the full payment by the Sole Shareholder of the 875 new shares of the Company, in registered form, without par value.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 5. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

The share capital of the Company is set at three billion eighty seven million four hundred ninety eight thousand two hundred seventy two euro and eighty four cent (EUR 3,087,498,272.84) represented by one thousand (1,000) shares in registered form, without par value, all subscribed and fully paid up.

The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment to the articles.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer and employee of Loyens & Loeff Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at about six thousand six hundred euro (€ 6,600.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, the latter signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treizième jour de janvier, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de GDF SUEZ Energy International Invest, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.909, constituée suivant un acte du 1^{er} octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2439 du 12 novembre 2010 (la Société).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

A comparu

ELECTRABEL SA, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au Boulevard du Régent 8, B-1000 Bruxelles, et au numéro d'immatriculation 0403.170.701 (l'Associé Unique),

représentée par Gilles Ralet, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de trois milliards quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille sept cent soixante-douze euros et quatre-vingt-quatre centimes d'euro (EUR 3.087.485.772,84) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, à trois milliards quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent soixante-douze euros et quatre-vingt-quatre centimes d'euro (EUR 3.087.498.272,84), par l'émission de huit cent soixante-quinze (875) parts sociales de la Société sous forme nominative sans valeur nominale (les Nouvelles Parts Sociales);

2. Souscription et libération des huit cent soixante-quinze (875) nouvelles parts sociales par un apport en nature se composant de six cent soixante-quatre mille sept cent soixante-cinq (664.765) actions de catégorie B de Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg;

3. Modification subséquente de l'article 5. des Statuts afin de refléter les modifications adoptées aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout avocat et employé de Loyens & Loeff Luxembourg pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de se charger de toutes formalités y afférentes (en ce compris, en tout état de cause, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées); et

5. Divers.

III. L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère lui-même comme dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et par conséquent renonce à tous les droits et les formalités auxquels il a droit pour la convocation de cette Assemblée.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de trois milliards quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille sept cent soixante-douze euros et quatre-vingt-quatre centimes d'euro (EUR 3.087.485.772,84) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, à trois milliards quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent soixante-douze euros et quatre-vingt-quatre centimes d'euro (EUR

3.087.498.272,84), par l'émission de huit cent soixante-quinze (875) nouvelles parts sociales de la Société sans valeur nominale.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare qu'il est prêt à souscrire à l'augmentation de capital social pour un montant de trois milliards quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille sept cent soixante-douze euros et quatre-vingt-quatre centimes d'euro (EUR 3.087.485.772,84) contre l'émission de 875 nouvelles parts sociales et les libère intégralement par un apport en nature se composant de six cent soixante quatre mille sept cent soixante-cinq (664.765) actions de catégorie B, partiellement libérées, de Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A. (CEF), d'une valeur de six milliards cent soixante-quatorze millions neuf cent soixante-et-onze mille cinq cent quarante-cinq euros et soixante-huit centimes d'euro (EUR 6.174.971.545,68) (les Actions).

Le montant total de six milliards cent soixante-quatorze millions neuf cent soixante-et-onze mille cinq cent quarante-cinq euros et soixante-huit centimes d'euro (EUR 6.174.971.545,68) sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de trois milliards quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille sept cent soixante-douze euros et quatre-vingt-quatre centimes d'euro (EUR 3.087.485.772,84) sera affecté au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) un montant de trois milliards quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille sept cent soixante-douze euros et quatre-vingt-quatre centimes d'euro (EUR 3.087.485.772,84) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport en nature se composant des actions de catégorie B de CEF est prouvée par un certificat daté du 13 janvier 2011 délivré par la direction de l'Associé Unique et CEF et reconnu et approuvé par la gérance de la Société en ce qui concerne l'estimation des Actions. Ce certificat atteste en substance que:

«- L'Associé Unique est le seul propriétaire des Actions et possède le droit de disposer des Actions;

- les Actions sont partiellement libérées et librement cessibles;

- sur base de principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, les Actions apportées à la Société, ainsi que l'engagement irrévocable de libérer la partie non libérée des Actions, sont estimées à six milliards cent soixante-quatorze millions neuf cent soixante-et-onze mille cinq cent quarante-cinq euros et soixante-huit centimes d'euro (EUR 6.174.971.545,68), et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié l'apport fait à la Société;

- les Actions ne sont pas grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquiescer un nantissement ou un usufruit sur les Actions;

- il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne est autorisée à demander que les Actions lui soient cédées;

- toutes les formalités en vue de transférer la propriété légale des Actions à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique et lors de l'apport des Actions par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire des Actions.».

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Ainsi, l'Assemblée enregistre la souscription et la libération intégrale par l'Associé Unique des 875 nouvelles parts sociales de la Société, sous forme nominative, sans valeur nominale.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5. des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

Le capital social est fixé à trois milliards quatre-vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent soixante-douze euros et quatre-vingt-quatre centimes d'euro (EUR 3.087.498.272,84) représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des statuts.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout avocat et employé de Loyens & Loeff Luxembourg pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de se charger de toutes formalités y afférentes (en ce compris, en tout état de cause, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées).

Estimation des frais

Les dépenses, des frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à six mille six cents euros (€ 6.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et à la demande de cette même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ralet, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 janvier 2011. Relation: EAC/2011/769. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011021750/226.

(110026622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

A.T.T.C. Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 59.363.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C (Advisors in Trust and Tax Consultants) s.a.

Le Gérant

J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011040074/13.

(110044270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

BCM International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 108.555.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14/03/2011 à 11 H

La Société BCM INTERNATIONAL SA a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs, et de l'administrateur délégué, pour une durée de 6 années. La date de l'expiration des mandats prendra effet à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Il s'agit de reconduire WORLD WINE CONNECTION UK LTD, représentée par Mr Jean-Jacques CATTIER, ayant son siège social à Ashford Kent (Royaume-Uni) TN 231PP, Stourside Place Station Road, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Cardiff (Royaume-Uni), sous le numéro 5431794, au fonction d'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Il s'agit de reconduire Mr Alexandre CATTIER, demeurant 10 Rue des Salines F-51 100 Reims, au fonction d'administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Il s'agit de reconduire Mr Jean-Jacques CATTIER, demeurant 11 Rue Dom Pérignon

F-51 500 Chigny -Les- Roses aux fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes Mr Jean GREFF, demeurant 141 Rue Nationale F-57600 Forbach.

La date de l'expiration de son mandat prendra effet à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 14/03/2011.

Mr Jean-Jacques CATTIER / Mme C. SIMON / Mme A. VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2011042929/31.

(110047387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

SwiftStake Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 151.864.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of the month of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "SwiftStake Technologies S.A.", a "société anonyme", having its registered office at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, incorporated by deed enacted on February 26, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 796 dated April 17, 2010, page 38190, and registered with the Luxembourg Trade Register under section B 151.864.

The articles of incorporation have been amended pursuant to the following deed:

- a deed of Maître Elvinger dated May 11, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1337 dated June 29, 2010, page 64131;
- a deed of Maître Elvinger dated July 15, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1983 dated September 23, 2010, page 95139.

The meeting is chaired by Mr Christophe Gaul, Company Manager, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares they own are shown on an attendance list. That list and the proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. It appears from the attendance list, that out of 612,030 shares in circulation, 323,384 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III. The shareholders have been duly convened to the meeting via registered mail on December 17, 2010.

IV. The meeting can therefore consider and vote on the items concerned on the agenda of the meeting, which is as follows:

Agenda

- 1.- Decision to create two categories of directors of the Company;
- 2.- Decision to change the provision relating to the representation of the Company;
- 3.- Modification of article 13 of the Company's articles of incorporation;
- 4.- Appointment of Mr. Christophe Gaul and Mr. Adi Eyal as category A directors of the Company;
- 5.- Designation of Mr. Tomer Bentzion and appointment of Mr. Randolph John Anderson, Mr. Leigh Nissim and Mr. Dan Volpert as category B directors of the Company;
- 6.- Resignation of Mrs. Samara Isabelle Berche as statutory auditor of the Company;
- 7.- Appointment of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as statutory auditor of the Company.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

The meeting unanimously resolves to create two categories of directors - category A director and category B director.

Second resolution:

The meeting unanimously resolves to change the disposition relating to the representation of the Company so that the Company will be henceforth bound by the joint signature of any category A director and any category B director.

Third resolution

As a result of the above resolution, the meeting unanimously resolves to modify the article 13 of the Company's articles of incorporation as follows:

“ **Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of any category A director and any category B director or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.”

Fourth resolution

The meeting unanimously resolves to appoint as category A director:

Mr. Christophe Gaul, Company Manager, born on 3 April 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, with an immediate effect.

The meeting unanimously resolves to appoint as category A director:

Mr. Adi Eyal, Director, born on 12 June 1971 in Tel-Aviv, Israel, residing at Apartment 34, 8 Kashani Street, Tel-Aviv, Israel, with an immediate effect.

Their terms of office will expire after the annual general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts as at December 31, 2010.

Fifth resolution

The meeting unanimously resolves to designate and, to the extent necessary, appoint as category B director:

Mr. Tomer Bentzion, the existing sole director of the Company, born on 3 March 1971 in Petach-Tikva, Israel, residing at Apartment 16, 5 Andersen Street, Tel-Aviv, Israel, with an immediate effect.

The meeting unanimously resolves to appoint as category B director:

Mr. Randolph John Anderson, Director, born on 30 November 1948 in Dundee, United Kingdom, residing at 30 Cormorant Wharf, Queensway, Gibraltar, with an immediate effect.

The meeting unanimously resolves to appoint as category B director:

Mr. Leigh Nissim, Director, born on 20 May 1972 in London, United Kingdom, residing at 89 Lyndhurst Gardens, Finchley, London N3 1TE, England, with an immediate effect.

The meeting unanimously resolves to appoint as category B director:

Mr. Dan Volpert, Director, born on 29 October 1956 in Israel, residing at 12 Simtat Hatzivoni St., Rishpon 46915, Israel, with an immediate effect.

Their terms of office will expire after the annual general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts as at December 31, 2010.

The board of directors of the Company is consequently composed of the following members:

- Mr. Christophe Gaul, category A director;
- Mr. Adi Eyal, category A director;
- Mr. Tomer Bentzion, category B director;
- Mr. Randolph John Anderson, category B director;
- Mr. Leigh Nissim, category B director;
- Mr. Dan Volpert, category B director.

Sixth resolution

The meeting unanimously resolves to accept the resignation of Mrs. Samara Isabelle Berche from her mandate as statutory auditor of the Company effective as of the date of the present resolution.

Seventh resolution

The meeting unanimously resolves to appoint as statutory auditor:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, with an immediate effect.

Its term of office will expire after the annual general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts as at December 31, 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SwiftStake Technologies S.A.", ayant son siège social à 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151 864, constituée suivant acte reçu le 26 février 2010, publié au Mémorial C numéro 796 du 17 avril 2010, page 38190.

Les statuts ont été modifiés en vertu des actes suivants:

- un acte reçu par Maître Elvinger en date du 11 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1337 daté du 29 juin 2010, page 64131;

- un acte reçu par Maître Elvinger en date du 15 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1983 daté du 23 septembre 2010, page 95139.

L'assemblée est présidée par Mr Christophe Gaul, chef d'entreprise, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Qu'il apparait de cette liste de présence que sur les 612.030 actions en circulation, 323.384 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Les actionnaires ont été dûment convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire par courrier recommandé envoyé en date du 17 décembre 2010.

IV.- L'assemblée peut donc délibérer et voter sur les points suivants de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de créer deux catégories d'administrateurs de la Société;
- 2.- Décision de modifier la disposition relative à la représentation de la Société;
- 3.- Modification de l'article 13 des statuts de la Société;
- 4.- Nomination de Mr Christophe Gaul et de Mr Adi Eyal en qualité d'administrateur de catégorie A de la Société;
- 5.- Désignation de Mr Tomer Bentzion et nomination de Mr Randolph John Anderson, de Mr Leigh Nissim et de Mr. Dan Volpert en qualité d'administrateur de catégorie B de la Société;
- 6.- Acceptation de la démission de Mme Samara Isabelle Berche en qualité de commissaire aux comptes de la Société;
- 7.- Nomination de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en qualité de commissaire aux comptes de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires prient le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de créer deux catégories d'administrateurs – administrateur de catégorie A et administrateur de catégorie B.

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de changer la disposition relative à la représentation de la Société de sorte que la Société sera dorénavant engagée par la signature conjointe de tout administrateur de catégorie A et de tout administrateur de catégorie B.

Troisième résolution

En conséquence de la précédente résolution, L'assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 13 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 13.** La Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer en qualité d'administrateur de catégorie A:

Mr Christophe Gaul, chef d'entreprise, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement à 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, avec effet immédiat.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer en qualité d'administrateur de catégorie A:

Mr Adi Eyal, administrateur, né le 12 juin 1971 à Tel-Aviv, Israël, demeurant à Appartement 34, 8 Kashani Street, Tel-Aviv, Israël, avec effet immédiat.

Leurs mandats expireront après l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide à l'unanimité de désigner et, dans la mesure nécessaire, de nommer en qualité d'administrateur de catégorie B:

Mr Tomer Bentzion, l'administrateur unique actuel de la Société, né le 3 mars 1971 à Petach-Tikva, Israël, demeurant à Appartement 16, 5 Andersen Street, Tel-Aviv, Israël, avec effet immédiat.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer en qualité d'administrateur de catégorie B:

Mr Randolph John Anderson, administrateur, né le 30 novembre 1948 à Dundee, Royaume-Uni, demeurant à Appartement 504 Royal Sunset, Royal Ocean Plaza, 42 Ocean Village Avenue, Gibraltar, avec effet immédiat.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer en qualité d'administrateur de catégorie B Mr Leigh Nissim, administrateur, né le 20 mai 1972 à Londres, Royaume-Uni, demeurant à 89 Lyndhurst Gardens, Finchley, London N3 1TE, England, avec effet immédiat.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer en qualité d'administrateur de catégorie B Mr Dan Volpert, administrateur, né le 29 octobre 1956 en Israël, demeurant à 12 Simtat Hatzivoni St., Rishpon 46915, Israël, avec effet immédiat.

Leurs mandats expireront après l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Le conseil d'administration sera dorénavant composé des membres suivants:

- Mr Christophe Gaul, administrateur de catégorie A;
- Mr Adi Eyal, administrateur de catégorie A;
- Mr Tomer Bentzion, administrateur de catégorie B;
- Mr Randolph John Anderson, administrateur de catégorie B;
- Mr Leigh Nissim, administrateur de catégorie B;
- Mr Dan Volpert, administrateur de catégorie B.

Sixième résolution

L'assemblée accepte à l'unanimité la démission de Mme Samara Isabelle Berche de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet à compter de la date de la présente résolution.

Septième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer en qualité de commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, avec effet immédiat.

Son mandat expirera après l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. GAUL, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/281. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Référence de publication: 2011023717/209.

(110028342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

A.T.T.C. Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 59.364.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) s.a.

Le Gérant

Jean-Pierre Van Keymeulen

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2011040075/13.

(110044281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

AC Technologies, Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, 2, Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 107.060.

La fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, déclare démissionner de sa fonction de Commissaire aux Comptes, avec effet au 17 mars 2011, de la société AC TECHNOLOGIES ayant son siège social au 2, Driicht, L-9970 Leithum et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 107 060.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011040078/16.

(110044162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Etoile QIB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.005.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Ernst & Young Luxembourg, société anonyme, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.019, en tant que réviseur d'entreprises agréé, avec effet au 28 janvier 2011 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011040114/17.

(110044184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Chatelet Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 82.597.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que la société anonyme CHATELET FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 82597, constituée suivant acte reçu par devant le notaire instrumentant, en date du 15 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1208 du 21 décembre 2001.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 922 du 18 juin 2002.

II. - Que le capital social de la société anonyme CHATELET FINANCE S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

III. - Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme CHATELET FINANCE S.A.

IV. - Que l'activité de la société CHATELET FINANCE S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V. - Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI. - Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII. - Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII. - Que partant, la liquidation de la société anonyme CHATELET FINANCE S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX. - Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X. - Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions et du registre des actions.

XI. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille trois cent vingt-cinq euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 janvier 2011. Relation GRE/2011/35. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022353/55.

(110026853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Adenbach & Co, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 130.225.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FMV & PARTNERS S.A.

Signature

Référence de publication: 2011040079/11.

(110044601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Werner Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 152.082.

En date du 22 mars 2011 l' Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine van Oort est accepté avec effet au 23 mars 2011;
- Kees-Jan Avis, avec adresse au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommé nouveau gérant B de la société avec effet au 23 mars 2011 et pour une durée illimitée.

Suite à ces résolutions le conseil de gérance est composé comme suit:

- William Allen, gérant A;
- Larry Friend, gérant A;
- Ed Gericke, gérant A
- Geoffrey Hartenstein, gérant A;
- Phil Sullivan, gérant A;
- Ivo Hemelraad, gérant B;
- Wim Rits, gérant B;
- Kees-Jan Avis, gérant B.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011042165/23.

(110047636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Cupola Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1832 Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby.
R.C.S. Luxembourg B 41.532.

Les mandats étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé en assemblée générale le 4 juin 2010:

1. Sont nommés administrateurs:

Monsieur Claude UHRES, né en Luxembourg à Diekirch le 1^{er} octobre 1943, domicilié à L-1832 Luxembourg rue Jean Jacoby 8

Monsieur Patrick UHRES, né en Luxembourg à Luxembourg le 17 août 1949, domicilié à L-1832 Luxembourg rue Jean Jacoby 8

Madame Yvette FERRARI, né en Luxembourg à Luxembourg le 14 septembre 1949, domicilié à L-1832 Luxembourg rue Jean Jacoby 8

2. Est nommée commissaire aux comptes:

Madame Monique PLYER, né en France à Thionville le 8 octobre 1966, domicilié à F-57330 Zoufftgen rue principale 121

3. Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015.

Pour extraits conformes

Signature

Référence de publication: 2011041190/21.

(110045325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.
